

Image not found or type unknown



## Message posthume pour les proches

Par **Myraho**, le **27/07/2025** à **17:34**

Je développe un service qui permet à un particulier de déposer une lettre, une vidéo, un audio ou un objet (de faible valeur) que nous stockons numériquement et physiquement pour être transmis à un proche après son décès. Finalement je digitalise ce qui se fait déjà (demander à un proche, mettre une lettre dans un tiroir, ou par le biais froid d'un notaire). J'utilise les données INSEE / match ID pour détecter le décès. A-t-on le droit de stocker cela ? Et de déclencher une transmission posthume à un tiers préalablement choisi par le défunt ?

J'ai besoin de la connaître la légalité du processus.

De possibles difficultés qui vous sautent aux yeux.

Et de votre avis personnel évidemment.

Merci d'avance

Julien